



François Ploux,
*Guerres paysannes en Quercy.
Violences, conciliations et
répression pénale dans les
campagnes du Lot (1810-1860)*

[Préface de Alain Corbin](#)

[Introduction](#)

[Table des matières](#)

format 15,5x24 cm, 376 pages, ISBN 2-910828-23-9

© Boutique de l'Histoire éditions, 2002

Couverture : conception de Terence Morlé, dessin de Wendela Ploux-de Buck

Dans la première moitié du XIX^e siècle, tous les observateurs de la société lotoise, confrontés au spectacle des violences auxquelles se livrent les habitants de cette contrée, expriment un sentiment d'effroi et d'incompréhension. La rixe, l'empoisonnement, l'incendie criminel, apparaissent ici comme autant de modes sinon banals, du moins tolérés - voire, dans certains cas, valorisés - de règlement du conflit. Mais c'est par-dessus tout la fréquence et la brutalité des guerres inter-villageoises qui suscitent l'étonnement des contemporains : chaque été, les habitants de communes rivales s'engagent dans des cycles de défis et de vengeances qui peuvent, par le jeu des alliances qui se nouent entre localités voisines, embraser des cantons entiers.

Cette violence, pourtant, n'a rien de "sauvage" ni d'anarchique. Elle traduit une éthique spécifique - celle de l'honneur, composante fondamentale du statut -, et doit être mise en relation avec les formes d'organisation et les principes de fonctionnement de la société rurale. Elle n'est pas non plus incontrôlée : bien des litiges s'achèvent, au terme d'une procédure très élaborée de médiation ou d'arbitrage, soit par un "arrangement", soit par une réconciliation rituelle.

Face à l'emprise croissante de la répression pénale, la société quercynoise fait preuve d'une étonnante capacité de résistance à l'acculturation : ainsi n'est-il pas rare qu'au terme d'un véritable parasitage du procès, la violence de la répression judiciaire soit détournée de sa fonction première pour être intégrée au jeu des vengeances privées.

C'est cette histoire mouvementée qu'explore ici l'auteur, à partir des archives judiciaires.

François Ploux est maître de conférences à l'université de Bretagne-Sud. Il est l'auteur de travaux portant sur l'imaginaire social de la rumeur dans la France du XIX^e siècle (De bouche à oreille. Naissance et propagation des rumeurs dans la France du XIX^e siècle, Aubier, 2003). Il s'intéresse également à l'étude de la pluriactivité dans le domaine maritime.

Préface de Alain Corbin

François Ploux est l'un de ces rares chercheurs qui rénovent de fond en comble l'histoire des campagnes françaises du XIX^e siècle. Il présente un livre sans exemple. Il existe, en effet, de très beaux travaux d'anthropologie historique consacrés à l'alliance et à la parenté au sein de la société rurale. Ainsi, l'*ostal* du Massif central est désormais bien connu. François Ploux s'inscrit, ici, dans la continuité. Mais la force et la totale originalité de son ouvrage résultent de la volonté d'étudier la violence dans sa totalité ; qu'elle divise les familles ou les communautés villageoises, qu'elle oppose les communes en de véritables guerres ou qu'elle soit dirigée contre l'État. L'auteur s'est donné pour but de repérer la façon dont les mêmes logiques sont à l'œuvre, quelle que soit l'échelle d'analyse. C'est ce qui lui permet de nous proposer une nouvelle histoire de la France rurale sous la Restauration.

Sans doute, le nord-est du Lot n'est-il pas représentatif de l'ensemble du pays ; mais il présente une situation paroxystique qui met à nu les fonctionnements et qui conduit, de ce fait, à souligner la relativité de la notion de violence. La définition de celle-ci, répète François Ploux, varie selon la diversité des systèmes de normes et des seuils de tolérance. Les comportements holistes des ruraux de ce département ne sauraient être estimés à l'aune des exigences formulées à l'égard des individus par le code pénal. À s'en tenir à celui-ci, on ne peut comprendre la partie qui se joue au sein de cette société qui pardonne ou sanctionne, indifférente à l'imposition des normes nationales, hostile à l'extension de l'autorité de l'État.

Utiliser les données fournies par le *Compte de la Justice criminelle*, se livrer à un illusoire travail de quantification, additionner des actes jugés criminels ou délictueux en vertu du code pénal est, ici, de mauvaise méthode. Le sens des manières d'agir ne peut être perçu qu'à l'issue d'une minutieuse analyse des structures familiales. Cela nécessite de prendre en compte le souci du capital symbolique, l'emprise de l'honneur, la valeur accordée au courage, à la vaillance, à la réputation, la force de l'impératif de la vengeance ... C'est donc avec raison que François Ploux a renoncé à cette quantification aveugle, préférant se livrer à l'analyse infatigable des structures et des normes ainsi qu'à de subtiles études de cas ordonnées par une définition stricte de l'objet.

C'est alors que se révèlent, au cours de la France de la Restauration, notamment entre 1818 et 1822, des attitudes et des comportements solides, durables, indifférents, semble-t-il, aux grands débats idéologiques qui fondent l'histoire politique de la nation ; comportements dont la brutalité, bien souvent, effare les témoins, en un temps où les sensibilités s'affinent.

François Ploux ressuscite une société du conflit, de l'honneur et de la vengeance dont la cohérence s'impose peu à peu au lecteur. Le socle de cette histoire est formé de l'*ostal* : famille-souche, à structure autoritaire, telle qu'elle fonctionne aussi en Gévaudan et dans les Pyrénées. Le choix effectué par le père, qui désigne l'héritier au sein de sa descendance et qui utilise de subtiles tactiques afin de tourner les injonctions du code civil en matière d'héritage, se révèle décisif. La cohabitation impose la promiscuité, malgré, ici et là, une ébauche d'intimité. Entre les couples réunis sous le même toit, les conflits menacent. On se dispute les cours, les murs, les escaliers, les clés de l'armoire où l'on enferme le lard, la graisse et les économies. La profondeur de la mémoire généalogique et le montant de la dot déterminent le rôle de chacun. Les gendres sont mal à l'aise quand ils ont épousé une héritière ou une cadette richement dotée. Les contrats de cohabitation sont insuffisants à endiguer les luttes d'autorité, au sein du ménage à structure complexe. Quand le différend s'aggrave, on se sert de bouteilles, de barres de fer, de pioches pour asséner les coups. Des attentats maquillés en

accident, l'emploi de l'arsenic ou du verre pilé concourent à régler les problèmes ; ils permettent notamment de se débarrasser des vieillards encombrants.

L'*ostal* doit défendre sa réputation, sa dignité, sauvegarder ses qualités héréditaires. Surtout, il lui faut affirmer sa force, sa capacité à réduire l'autre au silence, à lancer des défis et à déployer sans obstacle sa vantardise. Entre familles-souches, les querelles de voisinage abondent, soumises aux logiques de la recherche de l'alliance. Certes, entre voisins, on pratique l'entraide et l'échange de services. La participation aux veillées, le consentement de menus prêts, la garde réciproque des enfants, la présence aux accouchements, les conseils dispensés soudent la cohésion. Mais lorsque celle-là se défait, il faut en venir à l'agression verbale, aux allusions injurieuses, à l'invention d'une rumeur. Puis ce sont les animaux qui divaguent dans le champ de l'ennemi ; la provocation, la bousculade préparent la rixe, qui éclate un soir, à l'auberge ou bien le guet-apens tendu au retour de la foire ; pour ne rien dire du viol de la fille ou de la femme de l'autre. Alors, on joue du bâton, du couteau, des poings armés de pierres. On vise la tête et le ventre, que l'on tente d'ouvrir de bas en haut.

De tels comportements, répétons-le, avaient déjà été décrits à propos d'autres régions, mais François Ploux montre leur diffusion à tous les niveaux. Les factions, les "partis", par moments, déchirent la commune. Les partisans du curé se heurtent à ceux du maire ou de l'instituteur. La distribution des bancs à l'église, la participation au conseil de fabrique, le spectre de la dîme et des droits féodaux, les compétitions municipales, au lendemain du vote de la loi du 18 mars 1831, suffisent à déclencher des affrontements. La violence, il est vrai, demeure, ici, mieux contenue qu'à l'occasion des conflits qui opposent les *ostaux*.

Reste que l'apport majeur du livre de François Ploux concerne les terribles guerres que se livrent les communes. À ce niveau, les cycles vindicatoires aboutissent à l'embrasement de cantons entiers. Les pratiques endogamiques, bien souvent, se trouvent à l'origine de ces conflits. Les garçons tolèrent mal qu'un étranger vienne prélever à son profit une fille de leur communauté. Au cours de ces luttes effrayantes, c'est l'honneur de la commune qui est en jeu, comme l'indiquent les cris proférés par les combattants, jeunes pour la plupart ; excepté lorsque ces guerres entraînent de véritables levées en masse. Les hostilités se déclenchent à l'issue d'une foire ou bien au cours d'une fête patronale. Les combats ont lieu de préférence aux frontières communales. Ces guerres, qui se compliquent d'alliances, se mènent à coups de bâtons, de pierres, de fusils. Les enfants, les filles, les vieillards sont nombreux parmi les victimes. Pour la seule petite région qu'il étudie, François Ploux relève trente-cinq morts survenues en ces occasions, entre 1810 et 1849. Or, il s'agit, à l'évidence, d'un total sous-estimé. Des pourparlers, des négociations et, pour finir, la signature, très ritualisée, de véritables traités de paix mettent fin aux affrontements. La réconciliation est sanctionnée par l'échange de boissons, parfois par la danse, toujours par la reprise des visites.

C'est qu'à tous les niveaux de l'analyse à laquelle se livre François Ploux se profile l'arrangement, élaboré selon le principe de la compensation. Il implique l'intervention de médiateurs - le maire, l'adjoint, le garde champêtre, des parents, des voisins, des amis, parfois des notables - qui mettent en œuvre des procédures infra-judiciaires, âprement négociées. Le système a prouvé sa grande souplesse, sa rapidité, sa capacité à moduler la sanction selon la position de la victime, à évaluer le préjudice selon les normes de cette société. Ainsi, le viol d'une pauvre bergère orpheline ne revêt pas la même gravité que celui d'une héritière. L'étude de l'arrangement permet donc à l'historien de bien évaluer la hiérarchie établie et reconnue par ces ruraux. La négociation porte avant tout sur l'argent, c'est-à-dire sur l'indemnisation. Elle implique, bien entendu, l'aveu ou, du moins, la reconnaissance implicite du préjudice subi par

la victime ; ce qui dispense de la manifestation du remords, voire du regret. Qu'il s'agisse de conflits entre *oustaux* ou de guerres entre communes, l'arrangement et ses rites viennent enrayer, ne serait-ce que temporairement, l'engrenage de la vengeance.

L'institution judiciaire, en toutes ces péripéties, semble hors du jeu ; du moins, se trouve-t-elle réduite au statut d'instrument. " Il n'y a pas, écrit François Ploux à propos du Lot, de rupture brutale entre le système vindicatoire et le système pénal ". Le recours au magistrat se fait menace et, le moment venu, il ne constitue qu'une tactique parmi l'ensemble de celles qui sont utilisées au cours des affrontements. Lorsque la procédure est enclenchée, l'intimidation, les faux témoignages et le mutisme des témoins faussent le déroulement normal de l'instruction et de l'audience. Cette dernière ne fait guère que sanctionner l'échec de l'arrangement.

On comprend, dès lors, l'effarement des administrateurs venus de la capitale et confrontés à des pratiques, sauvages à leurs yeux ; sans oublier l'indignation des magistrats accablés par l'indulgence des jurys d'assises dont les membres préfèrent évaluer les crimes à l'aune des normes régionales qu'à la lumière du code pénal.

À tous les niveaux de l'analyse à laquelle se livre François Ploux, la surveillance de l'autre et de soi, la mise en garde, la menace, le défi, l'annonce de l'agression s'accordent à un long silence préalable, à la dissimulation du conflit puis à la quête du compromis qui conduit à l'apaisement. Quant aux gendarmes, ils semblent n'avoir guère de prise sur ces parties violentes qui se déroulent en dehors d'eux. Ainsi, le criminel condamné par contumace se révèle souvent insaisissable, des années durant ; et il n'est pas même besoin, pour cela, qu'il quitte son village.

La nécessité de l'affrontement, née de celle de l'affirmation des identités collectives, condamne alors les habitants des campagnes du Lot à la tragédie. L'honneur des filles et des femmes, l'ostentation du courage et de la vaillance, les plaisirs de la vantardise virile fondent la solidité des rôles sexuels. Ils déterminent des comportements violents qui expriment, malgré le tabou de l'explicitation, l'importance accordée à l'alliance et à la parenté.

Comme en bien d'autres endroits, tout ici bascule au cours des années 1860. Alors s'effrite ce monde oublié qui, jusqu'alors, s'était efforcé, parfois avec succès, de résister à la pression de l'État, comme le prouve la violence de l'agitation antifiscale et la difficile capture des insoumis.

Le livre de François Ploux, riche d'effets de réel, surprendra plus d'un lecteur. C'est au sentiment d'étrangeté et de dépaysement qu'il procure que l'on reconnaît la bonne histoire. Celle des campagnes françaises du XIX^e siècle ne peut désormais être faite que, pas à pas, par des historiens capables, comme l'est François Ploux, de se déprendre des idées toutes faites et de remettre en cause les schémas apparemment les mieux établis.

Introduction

Les historiens qui s'intéressent aux archives de la justice (et notamment à celles de la justice pénale) comme sources d'histoire sociale, leur reconnaissent en général une double utilité. L'exploitation des dossiers de procédure permet en premier lieu au chercheur d'enrichir de nombreux détails concrets l'analyse de la population ou du groupe sur lequel il enquête. Il y puisera toutes sortes d'informations concernant les mœurs ou les mentalités populaires. Certains historiens ont même entrepris d'élaborer l'essentiel de leur travail à partir de cette seule source. Mais d'autres utilisent ces documents dans la perspective d'une histoire de la délinquance et de la criminalité, par conséquent des "marges" de la société. Toutefois, une telle approche suppose que la définition juridique de la déviance - ou de la normalité - coïncide avec celle qui est en vigueur dans la société étudiée.

Or c'est loin d'être le cas dans le Quercy de la première moitié du XIX^e siècle. Et c'est justement ce qui fait, pour nous, tout l'intérêt de l'archive judiciaire : en raison de ce décalage entre la norme officielle et les valeurs de la paysannerie, elle nous fait pénétrer au cœur même de la société villageoise, en nous révélant l'existence de comportements qui, pour être violents, n'en sont pas moins socialement et culturellement admis. Dans le Lot, comme dans d'autres départements du Sud de la France à la même époque, la violence physique constitue en effet un mode habituel de règlement des conflits. Et cela dans toutes les couches de la société. Le taux de criminalité particulièrement élevé qu'on observe ici résulte d'un écart entre le code de l'honneur, qui est à l'origine de la plupart des comportements violents, et la loi officielle. Celui qui a affaire à la justice n'est un délinquant qu'au sens juridique du terme : il est rarement en rupture avec la norme sociale. Ce n'est pas dans une entreprise sélective de répression d'une communauté marginale que les tribunaux lotois sont engagés : ils ont affaire à toute une culture.

Analyser cette brutalité des comportements en invoquant, comme le font les observateurs de l'époque (ou certains historiens de la criminalité), la "rudesse" ou la "sauvagerie" des mœurs paysannes, c'est se priver de la possibilité d'en dégager les mécanismes, et par conséquent d'en saisir la logique sociale et culturelle. En réalité, la violence ne se manifeste que dans certaines circonstances bien particulières, et de façon toujours codifiée. Elle traduit une éthique spécifique et doit être mise en relation avec les principes d'organisation et de fonctionnement de la société villageoise. En fait, dans la mesure où la rixe et l'assassinat sont, ici, des modes presque banals de règlement du différend, c'est autant du conflit en général que de la violence qu'il sera question dans ce travail. Et, au-delà, au travers des conflits qu'il engendre et qui, à leur tour, tendent à sa reproduction, c'est un système social que nous nous efforcerons d'étudier. On peut d'ailleurs se demander dans quelle mesure la violence peut faire l'objet d'une enquête historique qui viserait, même implicitement, à dépasser le cadre étroit de la monographie, à s'inscrire dans une perspective comparatiste. Car le concept de violence ne paraît avoir de portée heuristique qu'à condition qu'on se réfère à un contexte normatif spécifique. C'est ce que suggère Gérard Lenclud lorsqu'il écrit que la violence "ne se range pas parmi les notions qui servent à qualifier [...] des catégories de la réalité sociale que l'on peut [...] dire universellement définies" ; "chargée de représentations composites [ajoute-t-il], la notion de violence ne paraît pas à première vue susceptible de circonscrire une classe de faits à observer et interpréter, un champ de recherche en somme". Ce travail, par conséquent, n'a pas été conçu comme une contribution à une impossible histoire de la violence ; nous avons cherché à étudier une société - le Haut-Quercy du "premier" XIX^e siècle -, en décrivant les types de conflit et les formes de violences qu'elle produit, mais aussi les procédures mises en œuvre pour résoudre ces conflits et résorber cette violence. Nous nous intéresserons en

particulier aux tensions et aux violences qui accompagnent le processus de perpétuation des unités domestiques au fil des générations (thème qui sera abordé dans la première partie), et à ceux qui ressortissent à la production des identités collectives et des formes de solidarités (ce sera l'objet de notre seconde partie).

À vrai dire, tous les comportements violents ne sont pas valorisés. Il arrive que la norme officielle s'accorde avec les valeurs locales. La violence, dans ce cas précis, est la manifestation d'une transgression. Une grande partie de notre travail consistera donc à tenter de mettre en évidence l'attitude qu'adopte le groupe villageois lorsqu'il est confronté aux différentes formes de violences criminelles. Nous nous efforcerons de reconstituer les représentations indigènes du juste ou du légitime, par opposition à ce qui relève de la déviance.

Il convient en effet de ne pas tomber dans le piège qui consisterait à étudier une société dominée en adoptant sans précaution particulière le point de vue des juristes ou du législateur. C'est la raison pour laquelle nous avons renoncé à faire de l'archive judiciaire une lecture sérielle. Entre autres inconvénients, une telle démarche conduit en effet à mettre sur le même plan des comportements qui n'ont en commun que leur définition juridique de "crime" ou de "délit". Les villageois, par exemple, distinguent clairement le massacre d'un habitant perpétré au cours d'une guerre villageoise d'un assassinat commis dans un but intéressé. Alors que, dans le premier cas, on a affaire à un comportement hautement valorisé, dans la seconde hypothèse le criminel a toutes les chances d'être rejeté par son groupe. La statistique criminelle, quant à elle, opère un amalgame en classant les deux types d'attentat dans une même catégorie, celle des "excès", des "coups et blessures" ou des "crimes de sang". Une approche sérielle de l'archive judiciaire, en reproduisant tel quel le découpage établi par le législateur entre les différentes catégories de crimes, projette sur la société étudiée le système de normes et de représentations mentales que véhicule cette taxinomie. En dégagant arbitrairement les actes criminels de leur environnement social, mental et surtout normatif, l'historien court le risque de confondre des conduites qu'en réalité tout oppose. Il a recours à une catégorie d'analyse (le crime) définie légalement, et qui par conséquent doit d'abord servir à écrire une histoire de l'institution judiciaire et du pouvoir étatique, ou encore des représentations mentales dans les couches supérieures de la société. Il nous semble par exemple contestable d'interpréter le passage, à la fin de l'Ancien Régime, d'une criminalité violente à une criminalité de vol (toutes les deux définies juridiquement), comme la transformation d'un même phénomène social. Emmanuel Le Roy Ladurie, par exemple, s'appuyant sur une série d'études menées dans les archives des bailliages normands, écrit qu'au XVIII^e siècle, "les "impulsions mauvaises" de nos ruraux, se détournent [des] crimes de sang, et s'orientent, [...], vers le chapardage, vers la filouterie [...]. L'agressivité se déguise, ou se sophistique". Michel Foucault reprend, dans *Surveiller et punir*, cette thèse du "déplacement des pratiques illégalistes" : "Un mouvement global fait dériver l'illégalisme de l'attaque des corps vers le détournement plus ou moins direct des biens [...]. Tout se passe [...] comme si les pratiques illégalistes avaient elles-mêmes desserré leur étreinte sur le corps et s'étaient adressées à d'autres cibles". Une telle interprétation des statistiques criminelles ne peut s'appliquer au Quercy des siècles passés, c'est-à-dire à une société "à vengeance", où l'honneur est une composante essentielle du statut social qu'on doit parfois défendre en usant de violences physiques.

C'est pour échapper aux pièges, particulièrement redoutables dans le domaine de l'histoire de la criminalité, de la mise en série des données, que nous avons opté pour une lecture essentiellement qualitative de l'archive judiciaire, basée sur des études de cas. Elle seule

permet de rester attentif au point de vue des protagonistes, de prendre en considération la spécificité de la norme indigène, d'observer comment la société paysanne réagit face aux différentes formes de conflits qu'elle produit, comment elle sanctionne, pardonne, régule ces violences, seule, ou en ayant recours aux instances officielles. On s'est efforcé de décrypter le discours indigène tel qu'on peut le saisir à travers les dépositions des accusés et des témoins, de rester attentif à la spécificité des représentations locales, tout en sachant combien il est difficile de restituer l'univers mental d'une société dominée en ayant recours aux seules archives de la répression, c'est-à-dire en intercalant entre l'observateur et l'observé le regard ethnocentrique et déformant du magistrat.

Au moment où nous élaborions notre projet de recherche, nous nous étions fixé, comme cadre de travail, l'étude des rapports sociaux dans leur dimension violente. Cependant, à mesure que nous progressions dans le travail de dépouillement des archives de l'administration lotoise, il nous est apparu qu'on ne pouvait traiter cette question sans aborder celle des relations entre la société rurale et l'appareil judiciaire. Au lendemain de la Révolution et de la réorganisation de la justice, le Quercy est en effet le théâtre d'un affrontement violent entre les populations rurales et le système répressif. Davantage encore que sous l'Ancien Régime, l'État s'efforce - non sans peine - de s'imposer comme principale instance de régulation des conflits. Jusque dans les années 1860, la répression judiciaire constitue un des facteurs déterminants d'un vaste processus d'acculturation. C'est plus particulièrement aux modalités de la résistance à cette acculturation - plus faciles à saisir que la réception du discours juridique - que nous serons attentif. Nous chercherons à mettre en évidence la manière dont les habitants parvenaient à tempérer la rigueur de la répression pénale, à atténuer les effets du décalage, que nous évoquons plus haut, entre la norme officielle et les valeurs locales. Mais nous tâcherons également de voir dans quelles circonstances, et dans quel but, ils choisissaient eux-mêmes d'avoir recours aux instances officielles. Et nous verrons qu'ils parvenaient souvent à manipuler l'institution judiciaire de manière à utiliser à leurs propres fins la violence de la répression pénale. Tous ces thèmes seront développés dans la troisième partie de notre travail.

Table des matières

Préface, *page 3*

Introduction, *page 11*

Première partie. VIOLENCE ET REPRODUCTION SOCIALE, *page 17*

I. Les conflits familiaux

1. La maison, unité sociale minimale, *page 19*
2. Les mécanismes de la reproduction domestique, *page 27*
3. Les dissensions au sein de la famille souche, *page 41*

II. Les affrontements entre maisons

1. Formes de la solidarité et antagonismes au sein du hameau quercynois, *page 58*

2. Justice étatique et pratique vindicatoire, *page 71*

3. Honneur, défis, vengeances, *page 77*

Deuxième partie. LES LOGIQUES DE LA FOULE, *page 95*

III. "Bande noire" contre "bande blanche" : les luttes de factions

1. Partisans du maire et partisans du curé, *page 98*

2. Les compétitions municipales, *page 111*

3. Structure et nature des partis villageois, *page 115*

4. Une violence contenue, *page 121*

IV. La vigueur des identités territoriales

1. Les rituels du défi, *page 141*

2. La construction par emboîtement des appartenances territoriales, *page 151*

3. Les combattants, *page 160*

4. Les théâtres de l'affrontement, *page 169*

5. Les techniques de combat, *page 176*

6. Le paradoxe de la commune quercynoise, *page 182*

V. Les paysans contre l'État

Troisième partie. LA RÉOLUTION DU CONFLIT, *page 225*

VI. la résolution extrajudiciaire du conflit

1. La dissimulation du conflit, *page 227*

2. L'arrangement, *page 230*

3. Rites de réconciliation et traités de paix, *page 277*

4. Les formes coutumières de la sanction, *page 294*

VII. Les difficultés de la répression pénale

1. Des criminels insaisissables, *page 307*

2. Pratique du faux témoignage et parasitage du procès, *page 318*

3. L'"omnipotence" des jurés, *page 329*

Conclusion, *page 355*